



Je souhaite retirer le double nom

Par **nous1605**, le **20/09/2016** à **09:45**

Bonjour,

Je voudrais savoir s'il est possible d'enlever le double nom donné à nos enfants ?

J'ai été victime d'inceste et, de cette acte, est né un garçon handicapé. Je m'en suis occupée seule jusqu'à ses 6 ans puis j'ai rencontré mon époux avec qui nous avons eu 5 enfants. Quand j'étais enceinte de notre premier enfant en 2009, mon époux est allé à la mairie pour la reconnaissance paternelle et a voulu reconnaître l'aîné, né d'un inceste. Je n'étais pas pour, lui voulait qu'il fasse partie de la famille sans savoir la vérité. Aujourd'hui, je suis sortie de mon silence, j'ai porté plainte après plus de 12 ans de silence, et je ne souhaite plus que mes enfants n'aient de lien avec ce nom qui ne signifie rien pour moi, avancer pour oublier. Puis-je en parler avec mon avocat ?

Merci de votre aide.

Par **amajuris**, le **20/09/2016** à **10:44**

bonjour,

je ne suis pas certain que votre demande réponde au motif légitime exigé.

voir ce lien:

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1656>

salutations

Par **Tisuisse**, le **20/09/2016** à **12:41**

Bonjour nous1605,

A la question : Puis-je en parler avec mon avocat ?

la réponse est évidemment OUI, mais de là à pouvoir entamer une procédure en changement de nom est une chose, obtenir satisfaction en est une toute autre chose et là, comme dit par amatjuris, rien de sûr quand à une issue favorable. Votre avocat vous en dira plus.